



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT

Absents excusés : M. Yves JOURDAN pouvoir à M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DUCHON pouvoir à Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Georges DE GROOTE, M. Claude COUTON pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT, M. Christophe CAPRONI pouvoir à M. Mehdi BELKACEM, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Sonia BRAU

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33

Réf: 2024/05/7 - OBJET : Adhésion au groupement de commandes mis en place par la ville de Versailles

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 1414-3-II et L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Versailles, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Versailles et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc,

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240529-2024-05-7-DE
Date de réception préfecture : 04/06/2024

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Saint-Cyr-l'École d'adhérer au groupement de commandes mis en place par la Ville de Versailles, permettant de mutualiser les procédures de marchés publics et participant aux économies sur les achats,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur délibéré,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes mis en place par la commune de Versailles. La commune de Versailles est coordonnateur de ce groupement et de ce fait habilitée à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans ladite convention.

Article 2 : Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes précitée valant adhésion et, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : **- 4 JUIN 2024**
et par publication en ligne le :
- 4 JUIN 2024
Saint-Cyr-l'École,
le : **- 3 JUIN 2024**

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Sonia BRAU


Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand
Parc

Sonia BRAU


Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE



Le 3 juin 2024

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240529-2024-05-7-DE
Date de réception préfecture : 04/06/2024